

# COMMUNE DE WEITBRUCH

## PROCES-VERBAL

### De la séance du conseil municipal du 10 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 10 septembre à 20h00, le conseil municipal de la commune de WEITBRUCH, légalement convoqué le 4 septembre 2014 s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence du maire Fernand HELMER,

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>23</b>
--	-----------

<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>21</b>
-------------------------------------	-----------

Monsieur le Maire, Fernand HELMER

Mesdames et Messieurs les Adjoints au Maire : Micheline BLANCK, Damien HENRION, Brigitte STEINMETZ, Jean-Claude KREBS, Jean-Claude GOTTRI,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :

KALLENBACH Jean-Marie, DISS François, WOLFF Germain, RIEHL Brigitte, GELDREICH Angèle, DEBUS Bruno, KOST Véronique, PFRIMMER Jean-Marc, SUSS Jean-Marc, METZ Christa, LUX Sandrine, GASSET Audrey, MERINO Esther, FAULLIMMEL Eddy, BECKER Valérie,

<b>Absent excusé avec pouvoir</b>	<b>2</b>
-----------------------------------	----------

M. JUNG Albert donne pouvoir à M. KREBS Jean-Claude  
Mme BIENFAIT Laure donne pouvoir à M. HELMER Fernand

<b>Absent excusé</b>	<b>0</b>
----------------------	----------

**Quorum** : calcul du quorum :  $22 : 2 + 1 = 12$

Avec 21 membres présents, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Marie-Thérèse WEISBECKER, Directrice Générale des Services.

Le maire accueille les conseillers municipaux et demande de pouvoir rajouter un point à l'ordre du jour :  
**Patrimoine – presbytère – acquisition d'un garage préfabriqué.**  
Le conseil municipal accepte à l'unanimité puis le maire entame l'ordre du jour.

#### Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente
2. Communications du maire et compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal
3. Intercommunalité - point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse Zorn (CCBZ)
4. Rénovation du réseau des sous-préfectures dans le Bas-Rhin
5. Chasse 2015 – 2024
  - 5/1. Consultation des propriétaires fonciers
  - 5/2. Constitution de la commission consultative communale de la chasse
6. Domaine public – renouvellement du bail avec Orange pour le pylône
7. Taxe communale sur la consommation finale d'électricité
8. Associations - Football Club de Weitbruch – Travaux au terrain, rue Strieth
9. Urbanisme - transformation du POS en PLU
10. Ecole maternelle – local de stockage extérieur
11. Patrimoine : montant des loyers pour les logements, 94 rue principale.
12. Document unique – convention avec le CDG67 pour la mise à jour
13. Rapport d'activités ICPE 2013 du SMITOM concernant le Centre de Stockage de déchets non dangereux de Weitbruch
14. Patrimoine – presbytère catholique – acquisition d'un garage préfabriqué
15. Motion – proposition de motion concernant la réforme territoriale
16. Informations et questions diverses

---

#### 1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

---

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2014 a été transmis le 10 juillet 2014 et n'a fait l'objet d'aucune observation écrite.  
Aucune observation orale n'est formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès verbal du 26 juin 2014 puis procède à sa signature.

---

#### 2. Communications du maire et compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal

---

##### 2/1. Communications du maire.

Le Maire résume les réunions et actions depuis la dernière séance auxquelles lui-même ou/et un Adjoint au maire ont participé :

##### ❖ Municipalité (Maire et Adjoint)

- Réunion hebdomadaire le mardi à 19h

##### ❖ Réunion des Commissions communales

- Commissions réunies : 2 juillet (PLU)
- Finances : 26 août
- Urbanisme : 22 juillet
- Appel d'offres : 20 août
- Jeunesse : 30 juillet
- Travaux : 4 août
- Commission communale des impôts directs : 23 juillet

### ❖ Ecoles

- Ecole élémentaire : « Extension et réhabilitation de l'école, rue principale »  
Réunions de chantier tous les mercredis matins
- Réunion de pré-rentrée avec les enseignants et le personnel le 1<sup>er</sup> septembre
- Tournée des écoles à l'occasion de la rentrée scolaire du 2 septembre

### ❖ Installation de Stockage De Déchets Non Dangereux (ISDND)

- Réunion mensuelle : 9 septembre
- Comité de suivi : 1<sup>er</sup> juillet

### ❖ DIVERS

- 27/06 : Assemblée Générale du Football Club de Weitbruch
- 02/07 : réunion avec M. SCHNEIDER, agent ONF
- 03/07 : réunion au SMITOM
- 04/07 : remise de médailles et d'insignes à deux Sapeurs Pompiers volontaires à Saverne
- 07/07 : réunion d'information pour les futurs baux de chasse à Betschdorf
- 15/07 : réunion avec le CG67 pour le pacte social à Brumath
- 17/07 : réunion avec l'ONF à Haguenau
- 26/08 : réunion avec le président du CG67 et les maires du canton de Haguenau
- 27/08 : réunion à la gendarmerie de Reichshoffen
- 28/08 : réunion de la commission de sécurité au CAIRE à Haguenau
- 04/09 : réception de départ de la Sous Préfète de Haguenau – Wissembourg
- 06/09 : journée du CG67 avec les maires à Strasbourg
- 07/09 : Festivités à l'occasion du 90<sup>ème</sup> anniversaire de l'association LA GALLIA

## 2/2. Délégations du Conseil Municipal au maire - Article L2122-22 du CGCT

### Alinéa 4 : Marchés Publics

#### Ecole élémentaire rue principale - avenant

	Lot/marché	Date	Devis n°	Désignation	Montant		Avenant		Total Global € H.T.	
					entreprise	MOE	n°	montant		
3	Gros-œuvre SOTRAVEST	29/10/13	1292	Dallage béton dans caves du sous-sol de l'existant	2 750.00	2 750.00	2 750.00	03-1	2 750.00	Avenant fait
		29/10/13	1293	Drainage périphérique du sous-sol de l'extension	1 938.00	1 938.00	1 938.00	03-1	1 938.00	Avenant fait
		16/12/13	1396	Modification aménagements en sous-sol de l'existant	8 066.20	8 066.20	8 066.20	03-1	8 066.20	Avenant fait
		18/12/13	1399	Modification de l'abri vélos et agrandissement cour de récréation	-14 519.14	-14 519.14	-14 519.14	03-1	-14 519.14	Avenant fait
<b>Sous-total SOTRAVEST</b>					<b>-0.65 %</b>	<b>-0.65 %</b>	<b>-1.36 %</b>	<b>0.71 %</b>	<b>-0.65 %</b>	
273 278.45					<b>-1 764.94</b>	<b>-1 764.94</b>	<b>-3 702.94</b>	<b>1 938.00</b>	<b>-1 764.94</b>	<b>271 513.51</b>

Damien HENRION précise également que suite à la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise BASTIAN, titulaire du lot 16 Chauffage/ventilation, une consultation était actuellement en cours pour les travaux qui restent à réaliser.

### Alinéa 8 : Concessions dans les cimetières : Néant

### Alinéa 15 : Droit de préemption urbain

N°	Date de réception	Propriétaire	Adresse et nature du bien n° LOT	section	parcelle	Nbre d'ares	Acquéreur	Renonciation au Droit de Préemption Urbain	Date d'envoi
10	03/07/2014	PRISME PROMOTION 19a rue Principale 67500 WEITBRUCH	Maison 24 rue de l'Eau WEITBRUCH	6	(1*)126 *1ère partie de la parcelle anc. section 6 n° 181/126	3.79	M. Frédéric GHENZI et Mme Fanny RIEGEL 2 impasse du Puits 67500 WEITBRUCH	OUI	08/07/2014
11	13/08/2014	Mme Astrid SCHMITT 2 rue des Jardins 67500 WEITBRUCH	Maison & jardin 2 rue des Jardins WEITBRUCH	4	173/45	4.78	M. Philippe GUERIN et Mme Mireille GOETZ 25b rue de la gare 67840 KILSTETT	OUI	20/08/2014

### 3. Intercommunalité - point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse Zorn (CCBZ)

#### ❖ Réunions à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

<u>Conseil communautaire</u> :	8 septembre
<u>Bureau</u> :	30 juin, 25 août
<u>Commission d'appel d'offres</u> :	15 juillet, 8 septembre
<u>Commission des Finances</u> :	8 septembre

Après avoir fait part des différentes réunions qui ont eu lieu à la CCBZ, le maire apporte des précisions sur les points suivants :

#### ❖ Redevance incitative (RI)

L'élargissement de la RI aux déchetteries pour limiter le nombre d'accès « gratuits » doit être mise en place pour le 28/02/2016 conformément à la convention de financement avec l'ADEME. Il est recommandé de mettre en place une période test de 6 mois comme l'on fait la CC Pays de la Zorn, la CC Molsheim/Mutzig, la CC de la Région de Brumath et la CC Erstein.

Le bureau a décidé de ne pas donner suite dans l'immédiat et d'attendre des analyses supplémentaires.

#### ❖ La station d'épuration sera inaugurée au printemps

#### ❖ Panneaux d'information lumineux

Le Conseil communautaire a décidé d'acquérir un panneau lumineux double face pour les 7 communes en 2015.

Par ailleurs, Monsieur HENRION précise que l'avant projet pour les travaux d'aménagement de la rue Oberend sera présenté après le 15 septembre à la commune.

### 4. Rénovation du réseau des sous-préfectures dans le Bas-Rhin

Le maire expose,

Par courrier du 15 juillet dernier le Préfet de la région Alsace, Préfet du Bas-Rhin consulte les communes concernées par la rénovation du réseau des sous-préfectures.

En résumé :

Ce dernier a été instauré en 1871 et l'objectif du gouvernement est d'adapter les missions, le ressort et l'organisation des sous-préfectures à leur environnement tout en maintenant la continuité de la présence de l'Etat au plus près des citoyens. De profonds changements ont été opérés depuis 30 ans avec la décentralisation, la montée des intercommunalités, l'informatisation des procédures, le progrès des communications et des télécommunications.

Après concertation et communication avec les élus, organisations syndicales et agents, les mesures retenues dans le Bas-Rhin avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015 sont :

#### Fusion d'arrondissements :

- Fusion de l'arrondissement de Wissembourg (jumelé depuis 2011 avec celui de Haguenau) avec l'arrondissement de Haguenau pour créer un nouvel arrondissement : Haguenau-Wissembourg
- Suppression de l'arrondissement de Strasbourg-Campagne

#### Présence de l'Etat

- Une permanence de l'Etat est maintenue à Wissembourg dans le cadre d'une maison de services publics partagée entre les services de l'Etat et les services de la communauté de communes

#### Modification des limites d'arrondissements

- Intégration des 56 communes de l'ex-arrondissement de Wissembourg dans celui de Haguenau
- Ajustement de l'arrondissement chef-lieu au périmètre de la communauté urbaine de Strasbourg, ainsi qu'à celui de la communauté de communes des Châteaux
- Rattachement de communautés de communes de l'ex-arrondissement de Strasbourg-Campagne à l'arrondissement de Haguenau (CC de la Basse Zorn (1) et CC de la Région de Brumath) et à l'arrondissement de Saverne (CC du Kochersberg-Ackerland et CC du pays de la Zorn)

- Harmonisation entre les limites de communautés de communes et de celles des arrondissements de Haguenau, Saverne et Molsheim
- (1) Sauf Weitbruch qui était déjà dans l'arrondissement de Haguenau

Le conseil municipal, après délibération  
DECIDE à l'unanimité

- D'émettre un avis favorable pour les dispositions qui concernent notre commune.

---

## 5. CHASSE 2015 - 2024

---

### 5/1 Consultation des propriétaires

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse, le maire informe le conseil municipal que la procédure administrative prévoit de consulter en amont, les propriétaires fonciers, sur le mode de répartition des produits de la location.

Cette démarche n'est toutefois pas obligatoire et consiste à solliciter l'abandon au profit de la commune, du produit des baux de chasse (2/3 des propriétaires représentant les 2/3 des surfaces).

Concernant la période 2006-2015, le montant de la totalité de baux de chasse (les 4 lots) s'élève à 31.270,63 €/an dont la commune perçoit en sa qualité de propriétaire 17.380 €.

Jean-Marc PFRIMMER précise que la plupart des communes ont créé une association foncière et ont réalisé un remembrement, ce qui n'est pas le cas à Weitbruch.

Par ailleurs, quand le produit de la location de chasse revient à la commune, cette dernière paie partiellement les cotisations pour la Caisse d'Assurance Accident Agricole, qui est de ce fait déduite de la cotisation due par les propriétaires de foncier non bâti.

Le conseil municipal sur proposition du maire et après avoir délibéré,  
DECIDE à l'unanimité

- De renoncer à la consultation des propriétaires fonciers,
- De maintenir sur le ban communal, la répartition du produit de la location de chasse entre les différents propriétaires au prorata de la superficie de leurs terrains.

### 5/2 Commission Consultative Communale de la Chasse (CCCC)

Cette commission est présidée par le maire et est composée notamment de deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal (article 8 du cahier des charges type).

Le conseil municipal,  
DECIDE à l'unanimité

- De désigner comme membres de la Commission Consultative Communale de la Chasse M. Jean-Claude KREBS et M. Jean-Marc PFRIMMER.

---

## 6. Domaine public – renouvellement du bail avec Orange pour le pylône

---

En date du 21 septembre 2000, le conseil municipal avait autorisé le maire à signer un bail avec France Télécom Mobile aujourd'hui Orange pour la location d'un terrain pour l'installation d'équipements techniques (pylône) au lieu dit Hornleiss.

Le bail vient à échéance et Orange nous transmet un projet de bail qui annule et remplace le bail en cours.

Le conseil municipal  
DECIDE à l'unanimité

- D'autoriser le maire à signer le bail proposé par Orange si les deux modifications suivantes sont prises en compte :
  1. Article X.1 Sous location  
Rajouter : » la sous location pourra être possible à condition d'être validée à priori par le conseil municipal »
  2. Article XV -LOYER  
Rajouter : « une indexation du loyer de 1% sera opérée tous les ans automatiquement. »

## **7. Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE)**

Le maire expose

Par délibération du 22 septembre 2011, le conseil municipal instaure la TCFE avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et un coefficient multiplicateur de 5.

Ceci représente pour un foyer de 4 personnes un montant d'environ 28 €/an

La TCFE encaissée par la commune en 2012 était de 30.845 € et en 2013 de 36.347 €.

La limite supérieure du coefficient multiplicateur de la TCFE pour 2014 était de 8,44 et pour 2015 (arrêté du 8 août 2014 publié au JO du 28 août 2014) de 8,50.

En appliquant la limite supérieur du coefficient multiplicateur, le coût supplémentaire pour un foyer de 4 personnes est estimé entre 17 et 20 €/an. La recette supplémentaire pour la commune est estimée à 25.000 €/an.

Le maire donne la parole à Damien HENRION qui précise qu'il ne suivra pas l'avis de la commission des finances pour l'augmentation parce qu'il estime que vu les augmentations des tarifs et taxes par ailleurs (ES, gaz, impôts sur les revenus,...) elle pénalise les personnes les plus fragiles financièrement et notamment les retraités.

Jean-Marc PFRIMMER souligne que les avis au sein de la commission des finances étaient très partagées et que le débat a été en conséquence mais que néanmoins une majorité s'est dégagée pour l'augmentation à 8,44.

Il souligne également que les entreprises, grandes consommatrices d'énergie sont d'autant plus concernées et que lors du prochain débat d'orientation budgétaire, l'évolution des taxes directes locales devraient en tenir compte.

Jean-Claude KREBS et Bruno DEBUS précisent qu'ils suivront l'avis de la commission mais que pour 2015, ils souhaitent une évolution modérée des taxes locales.

Le conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 septembre 2011,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 26 août 2014,

Vu l'arrêté du 8 août 2014 actualisant pour 2015 les limites supérieures des coefficients multiplicateurs des TCFE,

CONSIDERANT les projets d'investissement en cours et à réaliser,

DECIDE par 20 voix pour et 1 contre (Damien HENRION)

- De fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,44 sur le territoire de la commune de WEITBRUCH à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- De charger le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et à Electricité de Strasbourg,
- D'autoriser le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables correspondantes.

## **8. Associations – Football Club de Weitbruch (FCW) – Travaux au terrain, rue Strieth**

Le maire expose,

Vu le nombre d'équipes qui évoluent au sein du FCW, ce dernier demande à ce que des matchs puissent être joués sur le terrain, rue Strieth.

A cet effet, la ligue signale que pour être conforme à la réglementation une main courante devait être mise en place autour du terrain.

Le FCW sollicite la mise en place de cette main courante pour un montant estimé à 13.886 € HT. (Fourniture 6.974 € HT et main d'œuvre 6.912 € HT).

Ces travaux sont subventionnés par la Fédération Française de Football et le Conseil Général du Bas-Rhin.

Par ailleurs, le club demande l'installation de vestiaires, rue Strieth car ceux, rue de l'Eau sont insuffisants vu les matchs qui se succèdent.

Monsieur WOLFF précise qu'en 1990 il y avait 5 équipes et qu'aujourd'hui il y en a 14 équipes dont 11 de jeunes.

Le maire précise que 4 modules préfabriqués d'occasion reviendraient à 6.960 € TTC et pourraient accueillir deux vestiaires.

Avant de procéder au vote, Germain WOLFF quitte la salle pour ne pas participer au vote, vu sa qualité de secrétaire du FCW.

Le conseil municipal, après délibération

DECIDE à l'unanimité

- D'autoriser les travaux pour la mise en place d'une main courante estimés à 13.886 € HT,
- D'acquérir 4 modules préfabriqués pour un montant de 6.960 € TTC, d'installer ces derniers sur une dalle béton et de préciser qu'ils seront raccordés aux réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité pour les installations sanitaires et le chauffage.
- De charger le maire de solliciter la subvention de la Fédération Française de Football et du Conseil Général du Bas-Rhin dont pourraient bénéficier ces travaux,
- D'autoriser le maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Après le vote M. WOLFF rejoint le conseil municipal.

## **9. Urbanisme - transformation du POS en PLU**

Le 2 juillet dernier, Mme GEORGEL responsable du SDAUH nous avait présenté le PLU, le POS et la loi ALUR concernant ces documents.

Le conseil municipal,

Vu la loi ALUR qui rend les POS caduques au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sauf si une révision du POS est engagée avant le 31 décembre 2015 (le POS est alors maintenu jusqu'au 27 mars 2017),

DECIDE à l'unanimité

- De confier au maire le soin d'engager la procédure de refondation du plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU).
- De faire appel à un assistant à maître d'ouvrage.

## **10. Ecole maternelle – local de stockage extérieur**

Le maire propose de mettre en place un local de stockage extérieur pour tous les jouets, vélos et autres accessoires qui sont utilisés par les enfants pendant la récréation ou pour les activités de plein air.

Le maire propose d'acquérir un garage préfabriqué à installer sur une dalle en béton à coté du préau.

Jean-Marc PFRIMMER précise qu'il est important qu'au niveau du toit il y ait un traitement anti condensation.

Le conseil municipal, après délibération

DECIDE à l'unanimité

- D'approuver l'acquisition d'un garage préfabriqué pour l'utiliser comme lieu de stockage pour un montant estimé à 3.150 € HT et de l'installer sur une dalle béton pour un montant estimé à 2.800 € HT

## **11. Patrimoine - montant des loyers des logements 94, rue principale.**

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 26 août 2014,

DECIDE à l'unanimité

- De fixer comme suit les montants des loyers mensuels des trois logements au 94, rue Principale (au dessus de l'école élémentaire) entièrement rénovés, charges non incluses :
  - Logement au 2<sup>ème</sup> étage de 44,8 m<sup>2</sup> : 296 €
  - Logement 1 au 1<sup>er</sup> étage de 122,4 m<sup>2</sup> : 735 €

- Logement 2 au 1<sup>er</sup> étage de 100,2 m<sup>2</sup> : 632 €
- De préciser que les logements seront disponibles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015
- D'autoriser le maire à signer les contrats de bail
- De charger le maire d'établir les titres de recettes.

---

## **12. Document unique - convention avec le CDG67 pour la mise à jour**

---

Par une délibération en 2010, le conseil municipal avait adhéré au groupement de commande pour la réalisation d'un document unique d'évaluation des risques professionnels réalisé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin. Ce document a été réalisé en 2011 et remis le 12 juillet 2011 en partenariat avec la société DEKRA.

Le maire propose de mettre en place une convention avec le Service Prévention des Risques Professionnels du CDG pour la réalisation de la mise à jour du document.

Le conseil municipal,  
DECIDE à l'unanimité

- D'autoriser le maire à signer la convention avec le CDG 67 pour un accompagnement dans la mise à jour du document unique,
- De préciser que la convention est souscrite pour une durée de un an renouvelable et que la journée d'intervention est facturée à 240 €.

---

## **13. Rapport d'activité IPCE 2013 du SMITOM concernant le CSDND à Weitbruch**

---

Le conseil municipal a pris connaissance du document et en prend acte.

---

## **14. Patrimoine – presbytère – acquisition d'un garage préfabriqué**

---

Le maire donne la parole à Jean-Claude GOTTRI,

Il expose que le garage du presbytère ayant été condamné dans le cadre de l'aménagement du parking de l'école maternelle (est actuellement utilisé comme lieu de stockage pour du matériel pédagogique de la maison de l'Enfant) et que le Conseil de Fabrique désire mettre à disposition du curé un garage, il propose d'acquérir un garage préfabriqué comme pour l'école maternelle et de la placer à gauche du presbytère. Le Conseil de Fabrique participerait financièrement à l'acquisition et à l'installation du garage.

Ne prennent pas part au vote Brigitte STEINMETZ, Jean-Claude GOTTRI et François DISS, tous trois membres du Conseil de Fabrique, ils quittent la salle.

Le conseil municipal, après délibération  
DECIDE à l'unanimité

- D'approuver l'acquisition d'un garage préfabriqué pour un montant estimé à 3.150 € HT et de l'installer sur une dalle béton pour un montant estimé à 2.800 € HT

Après le vote, les trois conseillers municipaux rejoignent le conseil municipal.

---

## **15. Motion – proposition de motion concernant la réforme territoriale**

---

Le maire fait part de la motion proposée par Jean ROTTNER, maire de Mulhouse ainsi que du courrier de Philippe RICHERT, président du Conseil Régional.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité,

- D'approuver la motion ci-après,
- De charger le maire de transmettre ladite motion



**Motion relative à l'avenir de la Région Alsace  
proposée lors du Conseil Municipal de la Commune de WEITBRUCH le 10 septembre 2014**

Dans le contexte de la réforme territoriale engagée par le Gouvernement et suite au vote de l'Assemblée nationale le 21 juillet 2014, **les élus du Conseil Municipal tiennent à réaffirmer solennellement le caractère spécifique de l'Alsace**. Il en va ainsi du droit local, notre langue régionale, et de notre situation géographique unique au carrefour de l'Europe, naturellement tournée vers nos voisins allemands et suisses. Par ailleurs, l'Alsace revendique une taille critique suffisante pour garantir une gestion des affaires publiques à la fois proche des besoins et des attentes de ses habitants, et rigoureuse en termes budgétaires et humains.

**Aussi les élus de la Commune de WEITBRUCH demandent :**

- que l'Alsace soit traitée sur le même mode que d'autres régions à forte identité et conserve donc, comme ces dernières, son découpage actuel,
- que dans ce nouveau redécoupage, l'Alsace partageant l'idée de réforme resterait une région à part entière, préfigurant la future organisation française de 2016 à titre expérimental,
- que dans ce cadre, les régions puissent obtenir des moyens indispensables à l'effort commun de redressement économique et social de notre pays,
- que l'Etat donne aux régions frontalières de réelles capacités en matière de coopération et d'enseignement des langues,
- que l'Alsace soit considérée comme terre de réconciliation européenne, « emblème de l'amitié entre la France et l'Allemagne et un symbole de leur mémoire réconciliée » comme le souligne la déclaration cosignée par les Présidents François HOLLANDE et Joachim GAUCK au Hartmannswillerkopf, le 3 août 2014.

**Et se déclarent favorables :**

- sous réserve que l'Alsace soit maintenue dans ses contours actuels, à la réunion du Conseil Régional d'Alsace, des deux Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en une collectivité nouvelle dotée de compétences adaptées et porteuses d'un projet ci-joint qui répond avec efficacité aux besoins et attentes des Alsaciens dans l'espace trinational rhénan,
- à un juste équilibre dans ce futur Conseil d'Alsace entre la représentation des territoires et la représentation politique en mixant une part de scrutin départemental et une part de proportionnelle régionale favorisant ainsi la parité,
- à l'équilibre de la représentation des territoires au sein des organes du futur Conseil d'Alsace,
- à l'association des Alsaciens au processus selon des modalités à définir,
- à la mise en place très rapidement d'un groupe projet comprenant des représentants des 3 collectivités avec le gouvernement pour la rédaction d'un amendement.

## **16. Informations et questions diverses**

**Information :**

- Le maire précise que lors de la dernière collecte de sang, il y avait 50 donateurs.
- Brigitte Steinmetz informe que la chorale des enseignants se produira les 17 et 18 octobre au théâtre à Haguenau
- Le maire informe que les bandes noires sur les panneaux d'entrée d'agglomération ont été mises en place par l'association « Unser land » pour manifester contre le projet de la réforme territoriale pour la création d'une grande région Est.
- Damien HENRION précise que la réfection des bas cotés sur la RD 140 dans le sens Brumath-Weitbruch sera réalisée par les services du CG67.

**Dates à retenir :**

- Commission d'appel d'offres : 19 et 23 septembre
- Commission des finances : 23 septembre et 21 octobre
- Commission communication : 7 octobre, 4 et 18 novembre
- Commission consultative communale de la chasse : 1<sup>er</sup> octobre
- Réunion du conseil municipal : jeudi 9 octobre
- Damien HENRION organise une journée de travail le 18 octobre à l'école élémentaire, rue Principale

**Manifestation**

- Invitation de l'association La Garance le 2 octobre 2014 à 20h00

## Divers :

### **Covoiturage**

Valérie BECKER demande quelles sont les actions menées pour le covoiturage, les sites existants ne répondent pas forcément aux attentes et sinon les petites annonces chez le boulanger sont de mise.

Le maire précise qu'au niveau de la CCBZ, rien n'est instauré et qu'une demande a été faite à notre prestataire, HDR, pour savoir s'il était possible de rajouter un onglet au site internet de la commune à cet effet.

### **Messti 2014**

Valérie BECKER demande si pendant le messti, une déviation ne serait pas possible entre l'heure de la sortie des écoles et 20h par exemple pour plus de sécurité des enfants.

Le maire précise que les arrêtés sont déjà pris pour cette année ; une déviation des voitures est instaurée du samedi 16h au dimanche 22h et pour les poids-lourds du samedi 14h au lundi 20h.

### **Déchetterie à Gries**

Germain WOLFF signale, le caractère dangereux de l'accès à la déchetterie de Gries vu la file d'attente sur la route et le peu de visibilité vu la hauteur des plantations.

L'ensemble du conseil municipal approuve ce constat et le maire précise que la CCBZ est consciente du problème mais qu'elle n'a pas encore trouvé de solution.

### **Stationnement**

Esther MERINO signale également le mécontentement de certains administrés concernant le manque de stationnement au centre du village et tout particulièrement quand la sortie des écoles coïncide avec une cérémonie dans une des églises.

Le maire clos la séance à 23 heures 30 minutes.

Lu et approuvé :

HELMER Fernand	BLANCK Micheline	HENRION Damien	STEINMETZ Brigitte
KREBS Jean-Claude	GOTTRI Jean-Claude	KALLENBACH Jean-Marie	DISS François
WOLFF Germain	RIEHL Brigitte	GELDREICH Angèle	DEBUS Bruno
KOST Véronique	PFRIMMER Jean-Marc	SUSS Jean-Marc	METZ Christa
LUX Sandrine	GASSET Audrey	MERINO Esther	FAULLIMMEL Eddy
BECKER Valérie	JUNG Albert Excusé pouvoir à Jean-Claude KREBS	BIENFAIT Laure Excusée pouvoir à HELMER Fernand	

